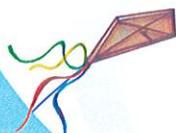


Fondation Serenne

Soyez avec nous au service des ENFANTS



Depuis sa création en 1890
notre Fondation oeuvre en faveur des enfants
et des jeunes adultes en difficulté sociale
soutenue par la puissance publique
et grâce aux mécènes et aux donateurs



Les dons et versements
effectués à la
FONDATION SERENNE
ouvrent droit à une
REDUCTION D'IMPÔTS

Particuliers 66% :
un don de 100 € revient à 34 €
ISF 75 % :
un don de 1000 € revient à 250 €
Entreprises 60%
un don de 1000 € revient à 400 €

🔗 Nos valeurs

la protection des jeunes
en difficulté sociale par :

- L'humanisation de l'accueil
- L'intégration de
la dynamique sociale
- Le développement des idées
de citoyenneté
- L'accès à la formation
et à la culture
- La neutralité dans la laïcité.

🔗 Nous soutenir

- Vos dons
- Vos legs
- Vos actions

🔗 Nous aider

**Devenez membre
bienfaiteur**
(titre honorifique)

🔗 Ils s'engagent à nos côtés

- Rotary
- Lions Clubs
- CCIO
- Fédération française du bâtiment
- Comité des fêtes
Dunois Châteaudun Bannier
- Cabinet Energia (conseil formation)
- ASSEDIC
- Lexmark
- Donateurs à titre privé



RECONNUE d'utilité publique

🔗 21 rue Caban - BP 615 - 45016 ORLEANS CEDEX 1
Tel: 02.38.53.36.17 - Mail: contact@fondation-serenne.fr www.fondation-serenne.fr

FORMULAIRE DE DON

Merci de renvoyer ce document accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de
FONDATION SERENNE à l'adresse suivante :
FONDATION SERENNE - 21 rue Caban - BP 615 - 45016 ORLEANS cedex 1

COORDONNÉES

PARTICULIERS

Mme Melle M.

Nom * :

Prénom * :

Adresse * :

CP * : Ville * :

Email :

Téléphone : Fax :

ENTREPRISES

Entreprise ou Raison Sociale * :

Responsable * :

N° Siren * :

Adresse * :

CP * : Ville * :

Email :

Téléphone : Fax :

* Champs nécessaires aux justificatifs fiscaux.

DON (cochez la case souhaitée)

Je donne une fois 20 € 40 € 60 € €

Je donne tous les mois* 10 € 15 € 20 € €

Je deviens membre bienfaiteur 150 €

Nous vous remercions pour cette contribution qui permettra à la Fondation Serenne de mener ses actions.
«La Fondation Serenne, sans but lucratif, accueille en internat, des jeunes bénéficiaires de mesures
de protection administrative ou judiciaire agés de 3 à 21 ans. Elle assure le suivi éducatif et psychologique
des enfants.»

Vous recevrez par retour un reçu à fournir aux services fiscaux.

*Je deviens adhérent et rempli une autorisation de prélèvement.

IMPORTANT

Particulier : votre don vous donne droit à une réduction d'impôts de 66% de son montant dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Entreprise : votre don vous donne droit à une réduction d'impôts de 60% de son montant limité à 5 % de votre chiffre d'affaires.

ISF : votre don vous donne droit à une réduction d'impôts de 75 % de son montant limité à 50000 €.

www.fondation-serenne.fr